



Co-funded by
the European Union

CONSEILS : Remédier à l'autisme

L'autisme, ou trouble du spectre autistique, fait référence à un large éventail de conditions caractérisées par des défis dans les compétences sociales, les comportements répétitifs, la parole et la communication non verbale.

Grâce à la large diffusion du terme et à la sensibilisation sur la question, il est désormais facile de le diagnostiquer dès le plus jeune âge, afin que l'enfant puisse être intégré dans un processus éducatif sur mesure.

Un message optimiste de notre époque est que l'autisme n'est plus perçu comme un « problème », car le seul problème identifié est le manque de formation des parents et des enseignants pour fournir à chaque enfant l'éducation appropriée pour améliorer ses compétences sociales, personnelles et de vie.

Le projet TIPS vise à promouvoir l'utilisation d'outils numériques interactifs, tels que les jeux et les bandes dessinées, en tant qu'outils d'apprentissage capables d'améliorer ces capacités, en vue de les intégrer dans le processus éducatif, principalement en formant les enseignants et les parents à ces outils.

À ce stade de la mise en œuvre du projet, les partenaires mènent des recherches documentaires et sur le terrain afin d'identifier les lacunes dans le processus d'apprentissage, ainsi que la confiance ou le manque de confiance des parents et des enseignants, dans la perception que les outils numériques peuvent stimuler les compétences sociales des enfants autistes.

Après l'achèvement de la recherche et la rédaction des rapports nationaux par chaque partenaire participant, commencera le développement du jeu numérique et de la bande dessinée, qui visent, avec leur utilisation, à prouver que la numérisation peut également contribuer à l'amélioration des compétences sociales des enfants autistes, et catapulter la perception traditionnelle selon laquelle seule l'interaction humaine peut remplir cette cause.

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois ceux de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne « Éducation et culture » (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenus responsables.